

# QCM d'autoévaluation, exercice 66 page 46

*Sésamath*

Maths TS spécialité



La proposition :

« Si  $ac \equiv bc (n)$  alors  $a \equiv b (n)$  » :

- a) est toujours vraie.
- b) est vraie si  $c$  et  $n$  sont premiers entre eux.
- c) est vraie si  $a$  et  $b$  sont premiers entre eux.
- d) n'est jamais vraie.

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$n$  divise  $ac - bc$

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$$n \text{ divise } ac - bc$$

soit

$$n \text{ divise } c(a - b)$$

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$$n \text{ divise } ac - bc$$

soit

$$n \text{ divise } c(a - b)$$

Or, si  $n$  et  $c$  sont premiers entre eux, d'après le théorème de Gauss :

$$n \text{ divise } a - b$$

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$$n \text{ divise } ac - bc$$

soit

$$n \text{ divise } c(a - b)$$

Or, si  $n$  et  $c$  sont premiers entre eux, d'après le théorème de Gauss :

$$n \text{ divise } a - b$$

soit

$$a \equiv b \pmod{n}$$

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$$n \text{ divise } ac - bc$$

soit

$$n \text{ divise } c(a - b)$$

Or, si  $n$  et  $c$  sont premiers entre eux, d'après le théorème de Gauss :

$$n \text{ divise } a - b$$

soit

$$a \equiv b \pmod{n}$$

La proposition

« Si  $ac \equiv bc \pmod{n}$  alors  $a \equiv b \pmod{n}$  »

est donc vraie si  $c$  et  $n$  sont premiers entre eux.

$ac \equiv bc \pmod{n}$  est équivalent à

$$n \text{ divise } ac - bc$$

soit

$$n \text{ divise } c(a - b)$$

Or, si  $n$  et  $c$  sont premiers entre eux, d'après le théorème de Gauss :

$$n \text{ divise } a - b$$

soit

$$a \equiv b \pmod{n}$$

La proposition

« Si  $ac \equiv bc \pmod{n}$  alors  $a \equiv b \pmod{n}$  »

est donc vraie si  $c$  et  $n$  sont premiers entre eux.

Par conséquent :

réponse **b)**